Accusé de réception en préfecture 073-21790 712-20250247 - 17022025-11-DE Date de tractalistica | 27/02/2025 Date de réception préfecture : 27/02/2025

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 FEVRIER 2025

JG/AC

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 7 FEVRIER 2025, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 17 FEVRIER 2025 à 19h30**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS: MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 - SANTAIS Béatrice	8 - GRANCHAMP Brigitte	15 - GOLEC Philippe	22 – MARANDET Yannick
2 - PAVILLET Yves	9 -	16 - CROZET Irène	23 - NOUAIS Jérôme
3 - VITTON-MEA Emilie	10 - FAVRE Michelle	17 – ROCHER Lakshmi	24-
4 – BUISSON André	11 - BRUNET Didier	18 - DURET Stéphanie	25 - FETTAH Mohamed
5 - CONAND Anne	12 - COMPOIS Sylvie	19 - CHEVROT Vincent	26-
6 - FAUCONET David	13 - CORTADE Thierry	20 – HAND Fabrice	
7 - PIAGET Chantal	14 - PITTNER Franck	21 – BRUAND Thierry	

<u>Excusés</u>: Yannick MUNIER (pouvoir à David FAUCONET), Lucie TEIXERA (pouvoir à Thierry CORTADE), Alexia CEFALU (pouvoir à Michelle FAVRE).

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme NOUAIS

N° 17-02-2025/11

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR PREPARER, LANCER ET SIGNER LES MARCHES PUBLICS

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

Par délibération du 28 septembre 2020, le Conseil municipal a limité la délégation du Maire en matière de commande publique aux marchés de travaux inférieurs à 500 000euros HT et aux marchés de fournitures et services inférieurs à 200 000 euros HT.

Le Conseil municipal, dans sa délibération n°77 du 16 décembre 2024, a approuvé l'ouverture d'une AP/CP pour l'aménagement d'une maison de santé et une AP/CP pour l'aménagement des espaces extérieurs des Capucins. Ces marchés de travaux seront supérieurs à 500 000 euros HT. Une autorisation du Conseil Municipal est donc nécessaire pour permettre la préparation, le lancement et la signature des marchés.

Accusé de réception en préfecture 073-217301712-20250217-17022025-11-DE Date de réception préfecture : 27/02/2025 Date de réception préfecture : 27/02/2025

Une autorisation sera également nécessaire pour les travaux de sécurisation de la rue de Chavort dont les travaux sont estimés à 800 000euros.

Par ailleurs, suite à la fermeture de la cuisine centrale du CCAS de Montmélian, un marché de fourniture et de livraison de repas à destination des restaurant scolaires doit être lancé. Ce fera l'objet d'une procédure d'appel d'offres compte tenu du montant estimé s'élevant à 110 000 euros annuel. Une autorisation du Conseil Municipal est donc nécessaire pour permettre la préparation, le lancement et la signature des marchés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- > AUTORISE Madame le Maire à préparer, lancer et signer le marché d'aménagement d'une maison de santé ;
- > AUTORISE Madame le Maire à préparer, lancer et signer le marché d'aménagement des espaces extérieurs du quartier des capucins (tranche 1);
- > AUTORISE Madame le Maire à préparer, lancer et signer le marché de sécurisation de la route de Chavort ;

AUTORISE Madame le Maire à préparer, lancer et signer le marché de fourniture et livraison en liaison froide de repas aux restaurants scolaires.

e Maire

éatrice SANTAIS

AINSI DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance

Jérôme NOUAIŞ /